

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Elodie BASBAYON, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Françoise CORNU, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Vanessa GIRET, Christelle GRANDJEAN, Frédéric GRIVAULT, Dorothée GUENEAU MELIS, Christophe GUILLOT, Emanuelle HEMARD (1), Audrey HERVE, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absents avec procuration : M. et Mmes Carine FAVRAU, Fernand FROUIN, Roger GOURDON, Dominique JOLLY, Guyleine PAIRAULT.

Absents excusés : Mme Azeline FALOURD, Emanuelle HEMARD (2 à 9) Cécile MERCERON, Sébastien POUPIN.

Absents : MM. et Mmes Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Pascal GABILY, Anthony GOURDON, Dominique GRIVAULT, Aurélie MOUTIN,

Secrétaire : M.. Luc-Jean DUGAS

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participent pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 41
Membres présents	: 26(1) et 25(2à9)
Votants	: 30

Objet de la délibération :

2017.06.14

1) PRESENTATION ET DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS : DEBAT SUR LE PADD DANS LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03/02/2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12/01/2016 définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Thouarsais, et les communes membres de l'EPCI.

La Communauté de Communes du Thouarsais, compétente en matière de planification, a lancé son PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes par délibération le 03/02/2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée depuis 2015 par les comités thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration pour la réalisation du PLUi.

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-2 et L132-2 et suivants du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Conformément à l'article L153-12 du code l'urbanisme, « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

La Communauté de Communes a opté pour un débat dans chaque conseil municipal avant le passage en Conseil Communautaire pour une démarche coopérative et partenariale et afin d'analyser le contenu des débats.

Les débats sont retranscrits ci-dessous :

Introduction

La Communauté de communes du Thouarsais a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire en 2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée par les comités thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration.

Après la phase « diagnostic », le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit **les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années. Chaque commune est appelée à se prononcer en Conseil et à en débattre pour co-construire les axes de développement et engager une démarche partenariale avant le débat en Conseil communautaire prévu le 4 juillet 2017.

Par la suite, le PADD sera décliné dans le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le PLUi doit être approuvé fin 2019 – début 2020.

Le PADD du PLUi, suit la trame du Projet de développement durable du SCoT, qui a été débattu en Conseil communautaire le 10 janvier et présenté en séminaire le 14 avril 2017.

Plan du PADD (diapo 3)

Le PADD est structuré en 3 thèmes :

- 1^{ère} partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire
- 2^e Partie : Soutenir le développement économique local et innovant
- 3^e Partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

1^{ère} Partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire

Organisation territoriale (diapo 5)

Il s'agit :

- d'affirmer le rôle de polarité majeure de la zone urbaine, afin d'assurer « une locomotive » au territoire,
- de conforter le pôle-relais de St Varent
- d'assurer un développement solidaire des communes rurales. A noter que 5 communes proposent une offre d'équipements et de services plus importante : Mauzé-Thouarsais, Val-en-Vignes, Oiron, Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz.

Un scénario ambitieux mais raisonné (diapo 6)

Un scénario raisonnable mais ambitieux a été déterminé afin d'organiser le développement futur. Ainsi, la croissance démographique envisagée est à hauteur de 0.2 %/an, entraînant un besoin entre 100 et 145 logements par an (horizon de 20 ans).

Axe 1 : Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales

- **Diapo 7** - Il s'agit de limiter l'étalement urbain afin de préserver les terres agricoles et naturelles. Pour cela, il est possible d'augmenter les constructions au sein du tissu déjà urbanisé, en mobilisant les friches, les « dents creuses », etc. Sur 10 logements construits, l'objectif est que 3 soient dans la tache urbaine.
- **Diapo 8** – Tache urbaine
- **Diapo 9** – Pour ce même objectif, concernant la construction en extension du tissu urbanisé, une densité moyenne plus élevée que par le passé est proposée, allant de 12 à 15 logements/ha en fonction de l'échelle territoriale.
- **Diapo 9** – Une priorité sera donnée aux extensions dans le bourg principal sauf à justifier pour le ou les villages secondaires. La construction dans les hameaux ne sera possible qu'à titre exceptionnel en densification.
- **Diapo 10** – Définition hameau/village

Axe 2 : Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire

- **Diapo 11** - Il est proposé la répartition suivante des logements pour les 10 ans :
 - 50 % pour la polarité majeure soit environ 650 logements
 - 6 % pour le pôle relais, soit 80 logements
 - 44 % pour les autres communes, soit 570 logements
- **Diapo 12** - Il s'agit de répondre aux besoins en logements **pour tous**, notamment en favorisant l'accession à la propriété aux jeunes ménages, en maintenant la part du parc locatif social, c'est-à-dire en créant 10 à 15 logements par an, ou encore en proposant des logements adaptés aux seniors.
- **Diapo 13** - Il s'agit de requalifier les centres bourgs, en freinant la hausse de la vacance, en favorisant l'amélioration de l'habitat.

Axe 3 : Favoriser l'accès aux équipements, services et commerces et répondre aux besoins de tous

- **Diapo 14** - Il s'agit de promouvoir les pratiques sportives, la politique culturelle sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les équipements structurants. Il est nécessaire d'anticiper les projets et/ou les extensions de ces derniers.
- **Diapo 15** - Les prestations de services publiques ou le maillage en commerces et services doivent être assurés pour les habitants, en encourageant par exemple les démarches commerciales innovantes, les systèmes de tournée...
- **Diapo 16** - Les polarités commerciales doivent être confortées, avec une priorité au centre-ville de Thouars, de St Varent et dans les centres bourgs. Pour cela, il est proposé de ne pas développer de nouvelles grandes zones commerciales, d'interdire de nouvelles Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) alimentaires en périphérie, ou encore de conditionner les implantations des GMS thématiques en périphérie. Par exemple, un magasin de vêtements ne pourra pas s'implanter en périphérie, cette activité étant présente en centre-ville. Par contre, un magasin de bricolage pourra s'implanter en périphérie, puisqu'il n'en existe pas en centre-ville et que cette activité nécessite de grandes surfaces. De plus, les petits commerces (– de 400 m²) ne pourront pas s'implanter en périphérie (le but est d'éviter le phénomène des boulangeries sur les grands axes et de favoriser le passage dans le centre). Concernant Thouars, afin de limiter la dispersion du commerce, il est proposé de limiter, en plus, les nouvelles implantations sur l'axe Nord (avenue Victor Hugo/Emile Zola, sauf au rond-point de la Vasque).

Axe 4 : Favoriser les mobilités durables

- **Diapo 17** - Le but est de limiter la consommation énergétique et la pollution mais aussi de limiter le temps de trajets en soutenant les réseaux de transports collectifs, en encourageant les modes doux et en optimisant les usages alternatifs à la voiture.

Remarques :

Les relations avec l'extérieur n'apparaissent pas sur l'organisation territoriale, alors qu'ici nous sommes sur une zone proche du Maine et Loire. L'importance du pôle urbain de Thouars est réelle mais les relations avec l'extérieur aussi.

Le chiffre de +0,2 % prend-il en compte les logements inoccupés et la vacance du centre de Thouars ? Oui. On est sur un scénario SCoT, soit à une échelle de 20 ans, qui au regard de la croissance de +0,2 % montre qu'on aurait besoin de 100 à 145 logements par an en construisant et en reprenant des logements vacants. Dans le PLUi, on a évacué le problème de la vacance, en comptabilisant le nombre de logements vacants que l'on pourrait reprendre. On ne parle pas de résorber la vacance mais seulement de freiner la hausse. On a donc considéré que l'on pourrait reprendre 15 logements par an à l'échelle du PLUi. Si on calcul 145 -15, on arrive à un besoin de 130 logements par an à construire.

Concernant la vacance, on s'aperçoit que certains biens ont trouvé acquéreurs alors que d'autres ne trouveront jamais d'acquéreurs. Ils font toujours partie des 17 logements vacants et sont toujours répertoriés. Il y a aussi ce phénomène avec les exploitations agricoles, les maisons ne sont pas toujours reprises et deviennent vacantes.

Cela fait partie des maisons vacantes.

Comment justifiez-vous la croissance de +0,2 % ?

Avec optimisme et ambition ! En fait, c'est un travail issu des comités de pilotage et comités thématiques. Actuellement, on est à +0,15 %. L'ambition du territoire est de faire mieux avec des politiques sectorielles à mener, habitat, économie, etc. Ce chiffre est cependant raisonnable.

Sur la zone urbaine, on n'a pas forcément la capacité d'atteindre les 30 %. Par contre, sur l'ensemble du territoire, le potentiel est à plus de 30 %.

Les dents creuses ont été créées souvent à cause des opportunités foncières. Il est plus facile de trouver des parcelles à l'extérieur pour faire un lotissement que d'avoir une veille propriété par propriété.

Aujourd'hui, il y a une prise de conscience de la rareté de la terre. Il faut aussi parler de la qualité de la terre agricole car il y a des extensions qui sont faites sur des villes mais le potentiel des terres agricoles est fort. On prend parfois les meilleures parcelles agricoles.

Il faut aussi éviter le mitage car à une époque les maisons ont été dispersées. Aujourd'hui, c'est terminé.

Cependant, entre les zones rurales et les très grandes villes, le problème n'est pas le même. On a l'impression d'avoir à faire à la même législation, au même règlement. Quand on voit les centaines d'hectares qui sont consommés pour faire des zones industrielles ou des autoroutes, on ne se pose pas de questions. Le monde rural va mourir. Certes, il reste des dents creuses mais elles ne seront pas forcément disponibles au moment où l'on voudrait faire du développement et si on ne fait pas de développement, c'est le vieillissement avec le non renouvellement de la population, c'est aussi la non alimentation des écoles. C'est donc très fort de

déterminer le taux de consommation de terres agricoles. Il ne faut pas comparer les zones urbaines et les zones rurales tout en sachant qu'il y a des terres moins dommageables que d'autres. Sur le renouvellement de la population, on a de la chance car on est une commune rurale qui a toujours de la demande. Par contre, il faut arriver à se renouveler régulièrement.

Il est vrai qu'avant on venait à la campagne pour avoir 1500m², la demande est désormais différente, on est plus dans l'esprit village que les lotissements.

C'est vrai mais si on n'avait pas fait de lotissement on n'aurait pas la même population. De plus, les gens qui viennent à la campagne veulent un peu de terrain.

La législation ne vous demande quand même pas le même effort ici qu'à Nantes ou Paris. Les densités sont complètement différentes. Le poids économique du Thouarsais c'est l'activité agricole.

Sur le Thouarsais, on avait fait une étude qui démontrait qu'avec toutes les réserves foncières, on pouvait augmenter la population de 30 %. Il y a l'augmentation de la population mais aussi le développement, il faut trouver les services qui suivent. Tout est lié. L'attractivité vient aussi du fait de la proximité du Maine et Loire, le foncier étant moins cher. Les normes de construction sont différentes et seront encore plus exigeantes à venir aujourd'hui donc c'est bien pour les vieilles bâtisses.

Concernant la densité, un hectare faisant 10 000m² les terrains seront d'environ 600m² (pour 15 logements hectare) ou d'environ 800m² (pour 12 logements hectare).

Les superficies proposées semblent raisonnables car aujourd'hui les gens ne veulent plus passer leur week-end à tondre, ils veulent profiter, se promener.

Il faut prendre en considération deux aspects : le prix et l'aménagement des lieux.

On parle de surface mais la qualité dépend de l'implantation de la maison. Beaucoup de constructeurs mettent la maison au milieu alors que si cette dernière était en mitoyenneté ou en alignement sur une rue agréable, le terrain semblerait plus grand. Il y a des alternatives aux lotissements comme faits actuellement. Il faut que les constructeurs/architectes réfléchissent à l'implantation, aux entrées, aux voisins...

Il y a 10 ans on avait demandé à la commune de Forge (200 habitants) de venir car elle avait un bourg quasiment inexistant et elle partait sur un lotissement. Dans ce lotissement, les maisons se touchent, elles sont orientées au Sud avec une chaudière collective. Les maisons étaient en continuité sur la voie mais chacune avait un jardin bien orienté, privé. C'était une démarche très intéressante.

Il est rappelé que dans les hameaux (10 maisons) les extensions ne seront pas possibles. Il ne faut pas faire les mêmes erreurs qu'à Cersay de mettre des maisons près des exploitations agricoles car c'est très compliqué au moment des départs à la retraite.

Dans le village de Vraire, une parcelle faisant 3600m² a été découpée pour construire sur 1200m² mais la surface ne pouvait pas être mise en terre agricole, il n'y avait pas de droit à paiement vis à vis des normes d'épandage du lisier. Donc finalement on pouvait densifier ce hameau.

Plus on va dans le bocage, plus les bourgs sont importants et les villages comprennent les exploitations agricoles alors qu'ici, c'est lié à la géologie, au coin d'eau, on trouve des bourgs mais aussi des villages importants. C'est pour cela qu'il est difficile de condamner ces villages sans prévoir leur extension.

Concernant la répartition de logements, Val-en-Vignes garde à peu près le même nombre de constructions que ce qui s'est fait sur les 10 dernières années. On peut aussi gagner sur la tache urbaine si on a les bons outils, comme l'EPF ou l'OPAH RU.

Qu'en est-il des projets de lotissements qui sont en cours de construction, sont-ils inclus dans les logements à construire ou bien on considère c'est fait et on repart à zéro ?

Dans la tache urbaine, quand un lotissement est aménagé on le compte, même s'il n'est pas bâti parce que les réseaux sont présents et que les terres ne redeviendront pas agricoles.

Il y a un aspect qui peut jouer financièrement pour les communes car faire un lotissement coûte cher. Avant la vente des lots allait vite mais maintenant c'est plus dur. Il faut donc prévoir de phaser les aménagements pour que cela passe au niveau de la trésorerie de la commune.

Dès lors qu'on a une carte communale, les zones restent constructibles jusqu'à l'adoption du PLUi ?

Oui.

Une parcelle qui a un CU qui arrive à échéance et que le PLUi n'est pas encore validé, est-ce que la personne qui en redemande un a de forte chance de l'avoir ?

Tant que le PLUi n'est pas adopté, c'est la règle existante qui s'applique.

A noter que dans cette période d'élaboration, il est possible qu'à l'approche du PLUi, il y ait un sursis à statuer. Concernant l'OPAH RU, c'est d'abord la ville de Thouars qui s'est positionnée et après concertation on s'est positionné dans l'opération au cas où quelques logements dans nos bourgs correspondraient.

Massais et Cersay ont déjà conventionné avec l'EPF et on va le faire pour l'ensemble Val-en-Vignes. L'objectif avec l'EPF est d'intervenir lorsqu'il y a des ventes qui sont intéressantes au niveau du bourg. C'est aussi un moyen de travailler par îlot.

Sur Bouillé, il y a un terrain de 200m² avec une maison vacante qui se trouve dans la tache urbaine. Il serait intéressant que la commune se positionne car cela permettrait d'avoir des terrains constructibles à l'intérieur de la tache urbaine.

Concernant les équipements, la salle de Louzy est intéressante pour compléter l'offre de Mauzé-Thouarsais et de Sainte Radegonde.

Le projet de cinéma devrait sortir en 2019. Quant à la médiathèque ce sera après 2020. Son emplacement est également lié au cinéma. L'important avant la construction était de développer le réseau de lecture publique. Quant à la politique culturelle, toutes les communes ont été invitées en début d'année pour savoir qui voulait accueillir un concert. Les communes rurales doivent pouvoir bénéficier des équipements et des personnes qui y travaillent.

Au lieu de construire une nouvelle salle, il serait peut-être plus intéressant d'aménager l'Orangerie car l'environnement est vraiment intéressant notamment avec l'esplanade.

Les salles de grande capacité vieillissent très vite car il y a de la concurrence partout.

Pour l'Orangerie, dès que l'on touche aux vieilles pierres cela coûte très cher.

Les entreprises cherchent souvent des salles, si l'Orangerie avait quelques aspects techniques améliorés elle serait plus demandée.

Le choix du site du cinéma va dans le sens du projet de revitalisation du centre-ville.

Oui mais c'est la Communauté de communes qui paie pour revitaliser la ville de Thouars.

Le projet de cinéma est réfléchi avec l'union des commerçants. Ce projet ne consiste pas qu'en la revitalisation du centre, c'est aussi un projet pour la jeunesse.

Concernant le prix, le ticket moyen est actuellement de 5,50€. Dans le projet, il sera de 5,75€, ce qui fait qu'on reste largement inférieur aux 8 ou 9€ de Saumur.

La ville de Thouars fait moins de 10 000 habitants et l'agglomération fait 20 000 habitants alors que Bressuire fait 17 000 habitants. C'est un handicap car pour certaines entreprises Thouars c'est moins de 10 000 habitants alors qu'en réalité c'est 20 000 habitants.

Le problème de cette implantation est la suppression du square, du parking, cela va être compliqué pour le marché. Sur la partie aménagement, la Communauté de communes intervient sur la partie équipement, la ville ayant à sa charge tous les aménagements. Le marché est pris en compte avec une réorganisation des emplacements.

Sur un plan personnel et politique, il est préférable que le cinéma soit dans le centre-ville pour ne pas faire comme tous les autres qui se mettent sur des parkings excentrés. Cela permet aussi d'associer les commerçants, les jeunes.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à aller sur Bressuire car il y a plusieurs séances mais demain on ira à Thouars, on ira aussi à la médiathèque. L'approche faite sur l'aménagement a consisté à étudier en premier le stationnement du marché et voir comment on pouvait développer ce marché.

Il y a un manque d'information sur les projets. Pour rappel, le but est de garder la place Lavault entièrement en parking. Le nombre de places actuelles a été pris en compte

Sur notre territoire, on a malheureusement la culture de se garer à l'endroit où l'on va.

Concernant l'hôpital, l'important est de conserver les urgences ainsi que les longs séjours.

Notre situation géographique est plutôt tournée vers Saumur. Cependant, avec les voies d'aujourd'hui, on mettra le même temps pour aller à Cholet ou Faye L'Abesse. Quand on se fait opérer on choisit son hôpital.

Par contre, si on a un problème et que les pompiers viennent on sera dirigé vers Faye L'Abesse.

La coordination de la santé est aussi importante pour garder le maillage des pôles santé. Il faut innover car il y a des médecins qui sont prêts à devenir salariés. Ils souhaitent une vie plus tranquille et agréable à conjuguer avec le professionnel.

Concernant le commerce de proximité, c'est important comme les communes sont proches les unes des autres de faire attention à la concurrence. S'il y a une boulangerie dans une commune, ne pas en mettre dans la commune la plus proche.

Sur Val-en-Vignes, il est souhaité de garder un commerce dans chaque bourg. La fermeture de la boulangerie de Cersay, nous a fait réfléchir pour savoir comment être complémentaire. Il faut penser à l'échelle des 4 bourgs. On voudrait s'inscrire dans la réflexion avec l'aide du département pour les investissements. Il pourrait aussi avoir de petits marchés.

Il faut veiller au maintien d'un minimum de petits services. Il y a peut-être des opportunités à avoir avec notamment la poste.

Le fait de vouloir recentrer le commerce dans le centre ville de Thouars arrive un peu tard.

Il est proposé de ne plus mettre de magasin inférieur à 400m en périphérie. Est-ce que la Mie Câline et Patapain sont considérées comme des boulangeries ? On ne peut pas jouer sur la qualification, la seule chose par laquelle on peut contraindre c'est le seuil de la superficie.

Pour attirer les magasins dans le centre ville, il faut avoir une vraie politique foncière. Pourquoi ne pas en mettre dans l'ancien cinéma ? L'association loue à un propriétaire.

La question qui se pose est l'utilisation des équipements faits dans les années 70 qui ne sont pas de très bonne qualité (ex : centre Jacques Prévert).

Concernant la mobilité, on se pose la question de savoir comment on relie les 4 bourgs.

On trouve de plus en plus de marcheurs, de vélos, même sans les aménagements.

2^e Partie : Soutenir le développement économique local et innovant

Axe 1 : Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial

- **Diapo 19** - Il s'agit tout d'abord de valoriser les potentiels de développement d'activités économiques spécifiques du territoire : l'industrie, les carrières, l'économie verte... Comme pour l'habitat il s'agira de limiter la consommation d'espace en mobilisant les friches, les dents creuses.
- **Diapo 20** - Une nouvelle offre foncière d'une trentaine d'hectares est prévue, en extension des ZAE existantes mais aussi en création, notamment le long de l'axe Saumur/Niort.

Axe 2 : Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire

- **Diapo 21** - Il s'agit de limiter la consommation des terres agricoles, de favoriser de bonnes conditions d'exploitation, de permettre la pérennité et le développement des sites notamment en veillant à la circulation des engins et à la proximité des tiers.

Axe 3 : Être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

- **Diapo 22** - La politique déjà menée doit être affirmée en faveur d'une production autonome et locale d'énergie en conciliant agriculture, paysage et biodiversité.

Axe 4 : Structurer l'offre touristique Thouarsaise

- **Diapo 23** - Il s'agit de s'appuyer sur les richesses du territoire : patrimoine naturel, bâti, culturel, géologique, industriel... Il est nécessaire de mettre en valeur ces atouts afin de développer le géo-tourisme.

Axe 5 : Améliorer l'accès du territoire

- **Diapo 24** - Afin de développer l'économie, il est nécessaire d'améliorer l'accès du territoire, en maintenant la desserte par l'étoile ferroviaire, en confortant le réseau routier, mais aussi en garantissant une couverture numérique et mobile pour tous.

Remarques :

Concernant les zones économiques, il faut prévoir une future zone :

- soit à l'hippodrome mais il faudrait utiliser l'ancienne route,
- soit au niveau de l'échangeur d'Etambé mais il y a discontinuité urbaine,
- soit à l'Est du côté des panneaux solaires mais conditionnée au contournement.

Pourquoi ne pas réaliser une grande zone à côté du Grand Rosé, ex France Champignon ?

A priori cela est déjà compris dans les extensions et ne serait pas assez grand pour une nouvelle grande zone.

Pourquoi il y aurait une extension sur la zone de St Jean/Missé ? Si les gens de Missé refusent l'extension de bâtiments agricoles, ils doivent refuser l'extension industrielle.

Concernant l'agriculture, il est proposé un zonage autour des bourgs dans lequel on ne construit pas de bâtiment. L'idée serait d'encadrer plus les exploitations hors sol, non pas pour les contraindre mais pour les prévoir afin d'éviter les conflits comme cela existe aujourd'hui.

C'est un vrai débat sur l'agriculture. En principe, l'essence même de l'agriculture est de s'inscrire dans le paysage, ce qui fait que les bâtiments agricoles sont dans le paysage.

Pour Biavi, même en respectant les distances, les habitants sont contre.

Souvent les exploitations étaient implantées avant les constructions. Maintenant au vu des distances, de nombreuses exploitations ne sont pas « reprenables ». L'agriculture c'est l'économie, après c'est bien de le convertir en emplois. Avant sur Bouillé St Paul, il y avait 50 agriculteurs maintenant ils ne sont plus que 5. Il n'y a donc plus de valeur ajoutée.

En agriculture, on ne parle pas d'emplois directs, il faut compter tous les autres emplois que cela génère.

Il ne faut pas oublier, qu'on est dans un secteur agro-alimentaire qui emploie du monde.

Il paraît difficile que la collectivité prévoit à la place des agriculteurs alors qu'eux-mêmes n'ont pas de vision à long terme. Il y a des législations européennes qui existent, on doit faire son application sans en rajouter pour être au même niveau que nos voisins européens. En Ukraine, ils construisent des séries de 20 poulaillers de 20 000m² les uns à côté des autres. Donc attention à ces contraintes supplémentaires qui vont nous empêcher de continuer notre activité.

C'est vraiment un problème complexe car on trouve des coûts de production beaucoup plus faible dans les pays voisins. Il y a un gros travail de compréhension à faire pour favoriser les emplois les plus proches.

Il est proposé dans le PLUi de créer des zones préférentielles pour l'implantation des éoliennes.

Val-en-Vignes est sollicitée presque tous les jours pour l'implantation d'éoliennes.

Les énergies renouvelables sont intéressantes, par contre une question se pose pour le milieu rural, compte tenu de la politique d'aménagement national : le milieu rural sera l'espace privilégié pour l'énergie renouvelable, les déchets et un peu l'oxygène. C'est donc bien d'implanter des énergies renouvelables mais cela devrait faire partie d'une politique d'aménagement du territoire avec des retombées économiques qui permettraient de garder des territoires vivants. Ce serait bien que les personnes qui se trouvent à x distance d'éolienne, ne paient que 50 % de leur électricité. Sinon on va encore consommer de l'espace mais au détriment du milieu rural.

Les territoires ruraux doivent faire du lobbying pour qu'on reconnaisse les efforts faits notamment sur ce volet environnemental.

Concernant le tourisme, la potentielle labellisation du Géoparc par l'UNESCO permettrait de mettre en valeur le patrimoine géologique, bâti ou encore naturel existant.

Il faudrait prévoir lorsqu'il y a des ventes près de l'Argenton ou du Thouet de pouvoir les acquérir. Mais avec quels outils ? Le droit de préemption ne s'applique pas sur les zones N. Il faudrait peut-être mettre des emplacements réservés.

Le numérique est un enjeu fort pour les entreprises et les particuliers. La fibre arrive à St Pierre à Champs mais il reste quelques zones blanches sur Val-en-Vignes.

3^e Partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

Axe 1 : Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

- **Diapo 26** - Tout d'abord, un objectif de diminution de la consommation foncière est proposé de l'ordre de 25 à 30 %. L'identification de la Trame Verte et Bleue (réservoir de biodiversité et corridors écologiques), sa préservation et sa remise en bon état passera notamment par la préservation des zones humides et des milieux aquatiques, des haies, de la nature en ville.

Axe 2 : Faire vivre les richesses du Thouarsais

- **Diapo 27** - Il s'agit de préserver et de mettre en valeur les richesses paysagères tout en permettant leurs évolutions : éléments boisés, vallées, points de vue et éléments paysagers sensibles ou encore le patrimoine géologique.
- **Diapo 28** – De plus, il est nécessaire de permettre l'évolution des paysages bâtis dans l'esprit des lieux, en veillant à une plus grande qualité paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme (végétalisation, diversité des formes...), ou encore en intégrant un volet paysager et patrimonial à la requalification des bourgs.

Axe 3 : Protéger et valoriser les ressources du territoire

- **Diapo 29** – Un des objectifs est de protéger et améliorer les eaux souterraines et de surface. Notamment en intégrant la problématique des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme, la voirie, les aménagements des espaces publics, en limitant par exemple l'imperméabilisation des sols. Il est proposé de valoriser les carrières en tant que ressources en privilégiant dans la mesure du possible cette ressource en matériau local. Enfin, il est proposé d'améliorer la valorisation des déchets pour ménager les ressources notamment en facilitant le tri avec des espaces prévus dans les nouveaux aménagements et opérations d'urbanisme.

Axe 4 : Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

- **Diapo 30** - Il s'agit de concevoir des projets qui limitent l'exposition des populations aux nuisances, aux accidents, à la pollution, mais aussi aux risques naturels tels que les inondations ou encore le retrait-gonflement d'argile.

Remarques :

La Trame Verte et Bleue (TVB) c'est la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors pour le déplacement des espèces.

Concernant l'assainissement, avant il ne fallait faire que du collectif, maintenant il faut faire de l'individuel. En fait, c'était lié au financement mais maintenant il faut entretenir. En plus, on a fait des extensions démesurées.

Est-ce que la CCT ne pourrait pas mettre en place de l'assainissement semi collectif ?

Il existe des lotissements en Vendée où il y a des locaux communs, pourquoi pas des installations de ce type commun ? Il a fallu du temps pour comprendre que c'est aussi moderne d'avoir une installation autonome. Celui qui n'était pas raccordé était laissé pour compte.

Il y a aujourd'hui des subventions par l'agence de l'eau jusqu'à 60 % pour l'assainissement autonome et on n'est pas capable de répondre à la CCT parce qu'on n'a personne. Il faut embaucher car après il sera trop tard pour avoir les subventions.

L'imperméabilisation des sols est responsable de certaines crues. Par contre, la non imperméabilisation pose le problème de l'entretien.

Val-en-Vignes est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation et le retrait-gonflement d'argile.

On ne parle pas des risques sismiques dans le PADD ?

On n'est pas là pour se substituer aux assurances.

Il n'est pas question d'intervenir mais d'anticiper.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du PADD, et du débat qui a suivi.

2017.06.14

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 10/05/2017

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10/05/2017, transmis le 9 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

2017.06.14

3) FOURNITURE DE GAZ : SIGNATURE CONTRAT SEOLIS

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition technique et financière de l'entreprise SEOLIS, concernant la fourniture de gaz propane sur les communes déléguées de Cersay et Saint-Pierre à Champ.

4 sites sont concernés :	1 – Mairie + salles (ex-école) + logements	- 1 citerne
	2 – Ecoles + église + garderie	- 2 citernes
	3 – Locatif 5-6 Place St-Hilaire	- 1 citerne
	4 – Salle des fêtes Saint-Pierre	- 1 citerne

Les conditions proposées sont détaillées comme suit :

Date d'effet : A la mise en place des citernes

Durée du contrat : 5 ans

Consignations : 1 800.00 €. (450.00 €. /site)

Prix de vente gaz propane : 813.00 €. H.T./tonne (selon barème du 1/07/2016 garanti jusqu'au 30/06/2017)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de remplacer les citernes des 4 sites détaillés ci-dessus,
- **ACCEPTTE** le contrat proposé par SEOLIS aux conditions proposées,
- **ACCEPTTE** de réaliser les travaux de raccordement nécessaires à la nouvelle installation par l'Entreprise Migeon d'un montant de 1 325.42 €. TTC
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat.

2017.06.14

4) MISE A DISPOSITION COMITE DES FETES DE BOUILLE ST-PAUL ET AIDE TECHNIQUE

Chaque année, à l'occasion du festival BOUILLEZ ! organisé par le comité des fêtes la commune de Bouillé Saint-Paul mettait à la disposition de l'association, le site du château, le matériel et l'aide technique de personnel pour aider à l'organisation et à la mise en place des installations.

Le conseil municipal, après délibération **décide la mise à disposition du site du château, du matériel et de l'aide technique du personnel au comité des fêtes pour aider à l'organisation et à la mise en place des installations nécessaires au festival et aux spectacles sur la saison des arts de la rue.**

Une convention de mise à disposition du site et des moyens est établie entre le comité des fêtes et la commune, précisant les aides matérielles identifiées au cours de l'année accordées par la commune au comité des fêtes. Un bilan sera fait à la fin de l'année.

2017.06.14

5) ATTRIBUTION SUBVENTIONS

la commune de Cersay et le SIVU RPI, ont reçu en 2016 une participation du rectorat pour financer l'acquisition de logiciels adaptés aux tablettes.

A cet effet, et afin que les enseignants achètent les logiciels adéquats, **le conseil municipal décide** de réattribuer ce montant par une **subvention** répartie comme suit :

USEP Cersay-St-Pierre à Champ 500.00 €.

USEP Bouillé St-Paul-Massais 550.00 €.

2017.06.14

6) DECISION MODIFICATIVE N°1 VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET VIREMENTS DE CREDITS

Vu le budget primitif 2017, adopté le 12 avril 2017,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°1** et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Dénomination	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	Subventions de fonctionnement	65	6574	1 050,00 €	
<i>Fonctionnement</i>	Autres charges exceptionnelles	67	678	-1 050,00 €	
<i>Investissement</i>	Subventions Etat & Etablis.nation.	13	1321		48 343,00 €
<i>Investissement</i>	Bâtiments scolaires BSP	21	21312-370	478,00 €	
<i>Investissement</i>	Réseaux électrification	21	21534-502	1 000,00 €	
<i>Investissement</i>	Bâtiments scolaires Massais	21	21312-505	-1 000,00 €	
<i>Investissement</i>	Trav.en régie Autres bâtim.publics	O40	21318	5 000,00 €	
<i>Investissement</i>	Autres bâtim.publics-grange BSP	21	21318-372	27 736,00 €.	
<i>Investissement</i>	Réseaux & Voirie-Esp.pub.BSP	21	2151-362	15129,00 €.	

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section d'investissement à 48 343.00 €.

2017.06.14

7) PROCEDURE LIEE A LA REPRISE DE L'ACTIVITE « GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CERSAY ET ST-PIERRE A CHAMP » A L'ASSOCIATION « ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS DE CERSAY ET ST-PIERRE A CHAMP »

Lors de sa séance du 12/04/2017, le conseil municipal avait autorisé M. le maire à réaliser les démarches nécessaires en lien avec la reprise de l'activité périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Ci-après Monsieur Ferjou, maire référent explique les démarches effectuées :

- Déclaration réalisée auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres : un numéro d'organisateur a été délivré à la commune de Val en Vignes.
- Constitution d'un dossier auprès de la CAF afin d'obtenir une immatriculation puis signature d'une convention (en cours).
☞ Il a été précisé que le mode de fonctionnement serait identique (pas de modification de locaux, de périodes, d'horaires).
- Saisine du Comité technique du Centre de gestion de la fonction publique des Deux-Sèvres pour la reprise du personnel associé à cette activité (saisine le 06/06/2017 – réunion du 04/07/2017).

Il s'agit d'un transfert de personnel.

☞ La collectivité propose à la salariée Pamela FERNANDEZ, directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs un contrat à durée indéterminée de droit public, établi en application des dispositions de l'article L1224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (considérant qu'elle est actuellement titulaire d'un C.D.I.), sur le grade d'Animateur territorial (catégorie B).

Son niveau de rémunération, son temps de travail (27.98h./35/annualisé) et ses missions seront conservés.

- Deux agents en contrats aidés (CUI – CAE et emploi d'avenir), employés par la commune, interviennent en complément à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs, lorsque l'effectif dépasse les 10 enfants accueillis. Ils continueront d'intervenir dans le cadre de leur contrat de travail de droit privé actuel.
- En cas de besoin, du personnel saisonnier est employé pour l'accueil de loisirs, pendant les vacances scolaires. En fonction des candidatures reçues, la commune sollicitera le service intérim du Centre de gestion pour la mise à disposition de personnel pour un accroissement saisonnier.
- Plusieurs rencontres avec Mme Pamela FERNANDEZ, dont une rencontre avec les maires le 15/06/2017, pour échanger sur les modalités de reprise.

Informations sur les démarches à suivre :

- Procédure de transfert de personnels entre un employeur privé et une collectivité locale :
Avis du comité technique (04/07/2017)
Délibération du conseil municipal sur la reprise de l'activité
Proposition de recrutement et information du salarié
Délibération portant création de l'emploi et déclaration de vacance
En cas d'acceptation du salarié, reprise de l'activité avec recrutement du salarié comme agent public
Diverses délibérations : fixation des tarifs, du règlement intérieur, des périodes d'ouverture pour l'année 2017 / 2018

2017.06.14

8) SOUSCRIPTION LIVRES : SE SOUVENIR...LES ARGENTONNAIS DANS LA GRANDE GUERRE

Messieurs James Hervé et Hugues Menuault ont réalisé, en exploitant les délibérations municipales, les archives de la presse locale, des cartes postales... un livre intitulé : se souvenir...les Argentonnais dans la Grande Guerre. Ce travail de mémoire relate l'histoire locale de 1912 à 1923.

Pour la première publication, il est demandé de souscrire pour 40 livres x 18 €. (10 livres par commune déléguée) auprès de l'Association d'Animation de l'Argentonnais (3A), dont les auteurs sont membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à souscrire pour l'acquisition de 40 livres à 18 €, soit 720.00 €. + 5 €. de frais de port.

2017.06.14

9) QUESTIONS DIVERSES

9-1 PROCHAINES REUNIONS

Commission communication-Inform. 20/06/2017 - 20 h.30 à Bouillé Saint-Paul	
Commission affaires scolaires - petite enfance enfance 26/06/2017 – 20 h.30 à Cersay	
Forum des associations 09/09/2017	
	28/06/2017 Conseil municipal – 20 h.30
13/07/2017 Bureau municipal – 15 h	19/07/2017 Conseil municipal – 20 h.30
07/09/2017 Bureau municipal – 15 h	13/09/2017 Conseil municipal – 20 h.00
05/10/2017 Bureau municipal – 15 h	11/10/2017 Conseil municipal – 20 h.30
09/11/2017 Bureau municipal – 15 h	15/11/2017 Conseil municipal – 20 h.30
07/12/2017 Bureau municipal – 15 h	13/12/2017 Conseil municipal – 20 h.30

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 17 juin 2017
Le Maire, Jean GIRET